

## Dépôt des demandes de réintégration des étudiants ayant bénéficié d'un Congé Académique durant l'année 2016/2017

Les étudiants ayant bénéficié d'un **Congé Académique** durant l'année universitaire **2017/2017** (*Licence ou Master*) sont informés que la période de dépôt des **demandes de réintégration** et la procédure à suivre sont fixées comme suit :

### Période :

- Mardi 20 Juin 2017 au Lundi 03 Juillet 2017

### Lieu de dépôt :

- Rez-de-chaussée du bloc des départements de spécialités

### Procédure à suivre :

- Renseigner le formulaire de demande de réintégration (Congé Académique 2016/2017) ;
- Déposer le dossier indiqué dans le formulaire.

Bejaia le, 20 Juin 2017

-----  
Vice décanat chargé de la pédagogie